

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01012025		et clos le		31122025		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal		X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société:						Adresse du siège social:					
BGE COTE D'AZUR						1 Avenue de la République					
SIRET		3 1 4 4 5 1 8 3 2 0 0 0 5 4				06300 NICE					
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:					
REGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:											
						SIRET					
B ACTIVITE											
Activités exercées		Boutique de Gestion				Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				0		Déficit			
Bénéfice imposable à 15%		37 455		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2. Plus-values											
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%							
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (art. 238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprises nouvelles, art 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A				Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies			
Société d'investissement immobilier cotée				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				Autres dispositifs			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %							
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W											
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)											
Base d'imposition								Chiffre d'affaires			
								Taux d'imposition			
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)											
Base d'imposition								Taux d'imposition			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%											
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		X		NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	
										C E G I D	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:					
PACA EXPERTISE 5 Rue Barla Le veronese 06300 NICE Tél: 0493269135						Tél:					
Identité du déclarant:											
Date:				Lieu		NICE					
Qualité et nom du signataire:				PRESIDENT D'ASSOCIATION							
Signature				VIALLE Franck							
Examen de conformité fiscale (ECF)											

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2026	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres					b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)										e	
										f	
										g	
										h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j	
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)	
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :							
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les				
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.			
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À					0 %		15 %		19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise : BGE COTE D'AZUR

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 1 Avenue de la République

06300 NICE

Durée de l'exercice précédent* 12

Número SIRET* 31445183200054

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122025		N-1 31122024				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
	Frais de développement *	CX		CQ						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3319	AG	3319					
	Fonds commercial	AH		AI						
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK						
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM						
	Terrains	AN		AO						
	Constructions	AP		AQ						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS						
	Autres immobilisations corporelles	AT	560046	AU	204228	355818	427181			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW						
	Participations	CS		CT						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV						
	Créances rattachées à des participations	BB		BC						
	Autres titres immobilisés	BD	37180	BE		37180	33931			
	Prêts	BF		BG						
	Autres immobilisations financières*	BH	22342	BI		22342	27242			
	TOTAL (II)	BJ	622887	BK	207547	415339	488354			
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
En cours de production de services		BP		BQ						
Produits intermédiaires et finis		BR		BS						
Marchandises		BT		BU						
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW						
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	41944	BY		41944	31564			
Autres créances (3)		BZ	1244953	CA		1244953	1344941			
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC						
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	82800	CE		82800	82800		
	Disponibilités	CF	64	CG		64	89432			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	23615	CI		23615	32333			
	TOTAL (III)	CJ	1393376	CK		1393376	1581070			
	COMPTES DE RÉGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW							
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM							
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN							
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2016263	1A	207547	1808715	2069423		
	Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	22342	(3) Part à plus d'un an :	CR		
	Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : BGE COTE D'AZUR

Néant ☐ *

				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC			
	Réserve légale (3)			DD	51 266	51 266		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		B1	)	DF	
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		EJ	)	DG	
	Report à nouveau			DH	842 622	764 479		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	22 444	78 143		
	Subventions d'investissement			DJ	44 208	59 899		
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	960 540	953 787		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN					
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	11 160	53 226		
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR	11 160	53 226		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	252 813	164 049		
	Emprunts et dettes financières divers		(dont emprunts participatifs	EI	)	DV		
	Instruments financiers à terme			D1				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	35 944	30 260		
	Dettes fiscales et sociales			DY	207 612	212 862		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	207 838	321 301		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	132 809	333 938		
TOTAL (IV)			EC	837 015	1 062 410			
Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)			ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 808 715	2 069 423			
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
				Ecart de réévaluation libre	1D			
				Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	740 768	902 384	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	128 645			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : BGE COTE D'AZUR										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC					
	Production vendue	FD		FE		FF					
			Services*	FG	233 009	FH		FI	233 009	234 038	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	233 009	FK		FL	233 009	234 038			
	Production stockée*					FM					
	Production immobilisée*					FN					
	Subventions d'exploitation					FO	1 513 672	1 682 982			
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP		8 776			
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					F1	7 321				
	Autres produits (1) (11)					FQ	331 263	200 671			
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	2 085 264	2 126 466			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
Variation de stock (marchandises)*					FT						
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU						
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV						
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	471 866	419 276				
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	88 881	80 684				
Salaires et traitements*					FY	861 376	799 980				
Cotisations sociales (10)					FZ	337 004	314 239				
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immo.	- dotations aux amortissements* (14)			GA	69 266	53 109			
			- dotations aux dépréciations			GB					
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	14 360					
Autres charges (12)					GE	207 625	321 615				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	2 050 378	1 988 904				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	34 886	137 563				
opérations et commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	4 171	4 951			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL					
	Reprises sur dépréciations					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO					
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2					
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	4 171	4 951			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 095	4 983			
	Différences négatives de change					GS					
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	4 900				
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	10 995	4 983			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(6 824)	(32)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	28 062	137 531				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 070151 en Euros.

Edité le 12/05/2026 à 19:04

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : BGE COTE D'AZUR										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
		Produits exceptionnels (7) (VII)								HD	53 226	278 916		
		Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7) (VIII)								HH	53 226	317 720		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI		(38 804)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices *										HK	5 618	20 584		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 142 661	2 410 334		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 120 217	2 332 191		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	22 444	78 143		
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG				
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP	12 572			
			- Crédit bail immobilier							HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	616	500		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles								A8				
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							A11		dont cotisations Madelin	A10		
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N				
Charges exceptionnelles										Produits exceptionnels				
ANNULATION ORDRE DE RECETTE											42 066			
PROVISION RISQUE DE REVERSION											11 160	53 226		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N					
									Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :BGE COTE D 'AZUR

Néant☐*

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 319	PF		PG		PH	3 319
TOTAL I		RK	3 319	RM		RN		RO	3 319
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	41 886	QE	36 048	QF	16 658	QG	61 277
corporelles	Matériel de transport	QH	64 037	QI	17 649	QJ		QK	81 686
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	62 564	QM	15 569	QN	16 867	QO	61 265
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	168 487	QV	69 266	QW	33 525	QX	204 228
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	171 806	QP	69 266	QQ	33 525	QR	207 547

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO		
TOTAL III															
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : BGE COTE D'AZUR										Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	53 226	5W	11 160	5X	53 226	5Y	11 160		
	TOTAL II	5Z	53 226	TV	11 160	TW	53 226	TX	11 160		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A		6B		6C		6D			
		6E		6F		6G		6H			
		O2		O3		O4		O5			
		9U		9V		9W		9X			
		O6		O7		O8		O9			
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S			
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A			
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA			
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	53 226	UB	11 160	UC	53 226	UD	11 160	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF						
	- financières		UG		UH						
	- exceptionnelles		UJ	11 160	UK	53 226					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.									10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.											
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

31/12/2025

[illegible]

Désignation de l'entreprise : BGE COTE D'AZUR										Néant			*				
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1			A 1 an au plus 2			A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL				UM				UN				
	Prêts (1) (2)				UP				UR				US				
	Autres immobilisations financières				UT	22 342			UV	22 342			UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA												
	Autres créances clients				UX	41 944			41 944								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				Z1												
	Personnel et comptes rattachés				UY												
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ												
	Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			VM	14 965			14 965								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	1 878			1 878								
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN												
		Divers			VP	1 213 264			1 213 264								
	Groupe et associés (2)				VC												
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	14 846			14 846								
	Charges constatées d'avance				VS	23 615			23 615								
TOTAUX					VT	1 332 853			VU	1 332 853			VV				
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD												
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE												
					VF												
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)															
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1			A 1 an au plus 2			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3			A plus de 5 ans 4			
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y													
Autres emprunts obligataires (1)				7Z													
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG	128 645			128 645									
		à plus de 1 an à l'origine		VH	124 168			27 921			96 247						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A													
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	35 944			35 944									
Personnel et comptes rattachés				8C	60 567			60 567									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	124 980			124 980									
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices			8E													
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	1 131			1 131									
collectivités publiques	Obligations cautionnées			VX													
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	20 935			20 935									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J													
Groupe et associés (2)				VI													
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	207 838			207 838									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2													
Produits constatés d'avance				8L	132 809			132 809									
TOTAUX				VY	837 015			vz	740 768			96 247					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ				(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques				VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	39 881			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : BGE COTE D 'AZUR										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 5													
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE															
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	22 444													
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE				WB										
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG				XE										
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB														
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX				XW	347									
	Amendes et pénalités			WJ	347			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ														
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY														
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	5 618													
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7				K7									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)										I8											
				- imposées au taux de 0 %										ZN											
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme										WN											
				- Plus-values soumises au régime des fusions										WO											
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR	12 188														
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU				Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW				WQ								
										Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8												
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1															
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3															
										TOTAL I		WR	40 597												
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE															
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										WS															
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT															
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WV											
				- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)										WH											
				- imposées aux taux de 19 %										WP											
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW											
				- imputées sur les déficits antérieurs										XB											
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6														
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ														
	Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A				)	XA										
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX															
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY														
	Majoration d'amortissement *										XD														
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation(FRR)(44 quindecies A)	HT				Entreprises nouvelles 44 sexies	L2				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				XF								
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3				Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA												
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F				Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC												
							Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB				Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC												
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS	3 142														
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)			X9				Créance dégagee par le report en arriere du déficit			ZI				XG								
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2															
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	3 142												
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						bénéfice (I moins II)		XI	37 455				XJ												
						déficit (II moins I)																			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL																	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													XL												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	37 455				XO												

Désignation de l'entreprise : BGE COTE D 'AZUR				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	0
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	87 227
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
PROVISION POUR DEPRECIATION TITRES	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : BGE COTE D 'AZUR															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			0C	764 479		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			0D	78 143			Dividendes				ZD				
	Prélèvements sur les réserves			0E				Autres répartitions				ZE				
								Report à nouveau				ZF				
												ZG	842 622			
	TOTAL I			0F	842 622					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	842 622	
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
Exercice N :															Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			)	YQ	34 902		44 931					
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	42 923		15 050					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	135 989		)	XQ	166 576		163 432					
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			21 964					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	28 716		28 612					
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	39 141		)	ST	233 651		190 218					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	471 866		419 276					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	2 414		1 955					
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS			)	9Z	86 467		78 729					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	88 881		80 684					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers							YY	2 537		2 764					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	444		425					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2025)*							0B	859 298							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK			%		%			
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)							ZR	Si oui cocher 1 Sinon 0		0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA				Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL			
								Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO			
								Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH				N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social												JQ			
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social												JR			
	Revenu brut social (si le montant est négatif)												JS			
	Revenu brut social (si le montant est positif)												JT			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : BGE COTE D'AZUR Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	CLIBAT POSE CLOIS	18 538		10 824	7 714
	2	EGP - POSE GOULOT	9 165		5 285	3 880
	3	ECLAIRAGE DES BUR	888		548	340
	4	CASHBUREAU AMENAG	5 781		3 354	2 426
	5	INFODEX VOSTRO IC	1 181		1 181	
	6	INFODEX IPAD 10.2	1 141		1 141	
	7	INFODEX 1ROUT.	377		377	
	8	INFODEX 1RACK+ROU	8 761		8 761	
	9	ORANGE IPHONE SE	544		544	
	10	LOSTAO PHILIPPE -	1 509		1 509	
	11	LOCAL COMMERCIAL	4 900			4 900
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	(7 714)	(7 714)				
	2	(3 880)	(3 880)				
	3	(340)	(340)				
	4	2 421	(5)	(5)			
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11	4 900					
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)		(11 939)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

TOTAL 1**TOTAL 2**

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

TOTAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : BGE COTE D 'AZUR

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : BGE COTE D 'AZUR					Néant ☒ *		
I							
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II							
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice		réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année		montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
①		②		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.